



Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, Mme Christine JULLIEN, M. Philippe MILAN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Valérie BOURGEAT, M. Dominique BRUNEL, M. Sauveur CATALANO, M. Daniel HUGOUD, M. Olivier MANEVAL, Mme Corinne CHEVAL, M. Christian DELAS, M. Jean Marc KEHRWILLER, M. Gilles JUVEN

Date de la convocation : 08 Décembre 2017

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30

- M. Olivier MANEVAL est nommé secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 octobre 2017

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

2) DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le conseil municipal de la décision prise par délégation:

- **Remboursement d'Orange internet**

Encaissement sur le compte de la commune, d'un chèque de la société Orange, pour un montant de 42€.

- **Remboursement de chèques non utilisés de Natixis.**

Encaissement sur le compte de la commune, d'un chèque de Natixis, pour un montant de 34,99€ correspondant aux chèques non utilisés.

- **Remboursement de l'indemnité de salaire de la secrétaire de mairie**

Encaissement sur le compte de la commune, d'un chèque d'indemnité reçu de l'assureur AXA, pour un montant de 1322,36€, qui correspond à l'arrêt-maladie de la secrétaire de Mairie Mme Latra SI-MOHAMED.

3) DELIBERATIONS

- **Indemnité de conseil pour le Comptable du Trésor Public**

M. le Maire rapporte la proposition faite lors de la dernière réunion de la commission des finances en date du 10/12/17, et qui est en accord avec celle de plusieurs maires du canton de Tain l'Hermitage, sur la non-obligation de verser une indemnité au Comptable du Trésor Public, considérant que Mme Colomb, Comptable du Trésor Public de la Drôme, n'est intervenue auprès de notre commune, que pendant ses heures de délégation.

M. le Maire propose au Conseil municipal, de choisir parmi plusieurs taux d'indemnité sur la base de l'indice de référence, soit :

Après délibération, accord à la majorité du Conseil municipal pour verser 0% d'indemnité

- **Tarifs communaux 2018**

Le Maire présente au Conseil municipal la nouvelle grille des tarifs communaux pour 2018, qui a été définie lors de la dernière réunion de la commission des finances, en date du 10/12/17

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Astreinte des agents technique et non techniques communaux**

M. le Maire présente au Conseil municipal la grille de compensation (en jours de repos ou financière) définie par l'Administration, pour les périodes où une astreinte de disponibilité est imposée aux agents communaux

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Investissement « Reste à réaliser »**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'y a plus rien en « Reste à réaliser » sur l'année concernant les budgets commune, assainissement, et commerce multi-services, étant donné que tous les travaux prévus avaient été menés à terme.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Travaux divers**

- **Acquisition d'une auto-laveuse**

M. le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir une auto-laveuse à la société COMODIS pour un montant de 3791,73€ H.T et par conséquent de résilier le contrat avec la société de nettoyage « S.N.H. »

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Panneau d'affichage libre**

M. le Maire informe le Conseil municipal que les communes de moins de 2000 habitants doivent mettre à la disposition de ceux-ci, un panneau de libre affichage; propose d'acquérir 2 panneaux recto, d'une surface de 2m x 1m pour un montant de 1320 €uros H.T.

Ces panneaux seraient installés près du commerce multi-services « La Treille » et Place du 8 mai à la basse ville.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Panneaux d'affichage communaux**

M. le Maire propose d'acquérir 3 panneaux d'affichage, en remplacement des 6 existants qui sont délabrés, auprès de la société « Manutan Collectivités » pour un montant unitaire de 371 €uros H.T.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Malles de confinement PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)**

M. le Maire propose d'acquérir 2 malles de confinement, qui seront disposées au gymnase et à l'école. Elles contiennent des accessoires de soin et de la nourriture de survie, à disposition en cas de sinistre empêchant de sortir du lieu, pour un montant unitaire de 89,33 €uros H.T.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Remplacement des menuiseries du Foyer de l'amitié**

M. le Maire propose de remplacer les menuiseries existantes par des fenêtres en PVC équipées de volets roulants en aluminium.

Un devis a été demandé à la société BOURRET, pour un montant de 3.628 €uros H.T.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

• **Décision modificative du budget concernant le « Conservatoire de musique A.M.D. »**

M. le Maire fait part au Conseil municipal, qu'une injonction de payer a été reçue en mairie de la part de la Préfecture.

Cette injonction concerne le refus de paiement des dernières cotisations annuelles dues au « Conservatoire Ardèche Musique et Danse », par la Mairie de Gervans ainsi que 4 autres communes (Serves, Crozes, Larnage, Chanos-Curson) adhérentes, au motif d'une hausse brusque et exorbitante de la cotisation réclamée.

M. Olivier MANEVAL, conseiller municipal, indique avoir rencontré M. Paul BARBARY, adjoint en charge de la culture à la Mairie de TOURNON, qui a justifié cette hausse par la suppression de la subvention versée par le Conseil Régional principalement.

M. le Maire propose de persister dans ce refus de paiement, et demande de procéder à une décision modificative de budget, consistant à basculer 28.000 €uros du chapitre 22 vers le chapitre 11.

Après délibération, accord du Conseil municipal, moins 1 abstention

• **Décision modificative du remboursement des frais aux associations**

M. le Maire propose au Conseil municipal de facturer aux Associations, leur consommation électrique, lorsqu'elle dépassera les seuils suivants :

- Pour le "Tennis-Club de Gervans" (éclairage des courts) : 8079 Kw.h
- Pour le "Club Sportif et Culturel de Gervans" (cuisson au four des porcelaines peintes) : 43 fournées
- Pour les associations utilisant la salle polyvalente "Joseph Badel" (jetons de chauffage) : 42 jetons

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

4) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire informe le Conseil municipal que :

- Les membres du Conseil municipal sont conviés à l'Apéritif de Noël qui sera servi à l'attention et en la présence des employés communaux, le jeudi 21/12/17 à 19h, au caveau sous la mairie

- La cérémonie des vœux du Maire pour 2018 aura lieu le 13-01-2018 à 18h
- Concernant le « Plan Communal de Sauvegarde »(P.C.S.) : Une personne de la société « Gerisk », en charge du P.C.S., interviendra en mairie le 16-01-18 à 18h, pour donner plus d'explications sur ce P.C.S.
- M. le Sénateur de la drôme, Gilbert BOUCHET, propose au Maire et aux membres du Conseil municipal de Gervans, qui seraient intéressés, de se rendre à Paris, au mois de juin ou de septembre, afin de visiter le Sénat et l'Assemblée Nationale.
- Les vigneron gervandois invitent le Conseil municipal à partager la « galette des rois », le 11-01-18 à 19h30, au caveau de Nicolas et Jean-Claude FAYOLLE
- Les véhicules du rallye automobile « Monte-Carlo historique » circuleront sur la R.N.7 à hauteur de notre village, le 03-02-18 entre 7h et 8h.
- Notre communauté d'agglomération « Arche aggro », dans le cadre de « Destination TEPOS » (méthode de sensibilisation et d'appropriation des enjeux de la transition énergétique par les collectivités locales et acteurs locaux, d'ici à 2050), propose aux élus de participer à des ateliers le mardi 23/01/18 de 19h à 22h, à CHAVANNES : MM CLAUDEL, GUIER, BAUGIRAUD(sous réserve), DELAS, HUGOUD, KEHRWILLER s'y inscrivent (dernier délai : 02/01/18).
- A la cantine scolaire de Gervans : Le personnel encadrant les enfants a fait part de son épuisement causé par certains enfants, eu égard à leur manque de respect des règles de bonne conduite. M. le Maire indique que certains élèves ont déjà été exclus de la cantine, et pose la question d'envisager de fermer ce service de cantine pendant une semaine en janvier 2018.

La séance est levée à 20h30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Le 29 janvier 2018 à 19h

**Le Secrétaire de Séance
Olivier MANEVAL**

**Le Maire
Pascal CLAUDEL**